

DELIBERATION 2017-81 bis

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. J-F PAINTRAND – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML procuration à Mme GUIRAUD I. – M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. MARTIN-LAVAL B. – Mme MAUREL P. – M. DELON A. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.

ABSENTS : M. ATLAN J. – Mme SALOMON ML

Madame Sophie VACQUIÉ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Modification du tableau des effectifs :

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal qui s'est réuni le 26 janvier 2017 a adopté à l'unanimité le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire dans le cadre de la Loi Sauvadet qui prévoyait la titularisation de 2 agents en CDD.

Madame le Maire propose ainsi à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

Cadre d'emplois	Poste	Nombre de postes à créer	Motif	Date
Professeurs Territoriaux d'Enseignement Artistique (Catégorie A)	Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet	01	Stagiairisation agent en CDD	30/12/2017
Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants (Catégorie B)	Educatrice de jeunes enfants à temps complet	01	Stagiairisation agent en CDD	30/12/2017

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Envoyé en préfecture le 20/12/2017

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20171109-2017_81_BIS-DE

Pour	UNANIMITE
Contre	/
Abstention	/

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ADOpte** les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du budget 2018.

*Délibération modifiée suite à une erreur matérielle
Annule et remplace la délibération n° 2017-81*

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

